

## Concours Court Métrage 5 Juillet

Afin de célébrer le 63<sup>e</sup> anniversaire de la Fête de l'indépendance nationale, "Ooredoo Algérie" organise un concours inédit visant la production d'un court métrage retraçant l'un des événements historiques réels de la révolution algérienne, ayant pavé la voie à l'incalculable indépendance de l'Algérie.

Le concours est destiné aux jeunes créatifs et amateurs de cinéma, et représente une occasion unique d'exprimer leurs talents et de contribuer à la commémoration de cet événement historique national de grande envergure.

Le but de ce concours est de mettre en lumière les événements de la glorieuse révolution algérienne avec un style cinématographique moderne, commémorant ainsi la date indélébile du 5 juillet 1962.

Par la même occasion, cette expérience permettra aux participants de développer leurs talents et compétences, et acquérir une expérience pratique de la réalisation de films avec l'aide de professionnels du secteur.

Pour couronner le tout, le gagnant aura l'opportunité de voir son œuvre diffusée à grande échelle via les comptes officiels de Ooredoo Algérie et d'autres réseaux.

Le fichier doit être soumis via le formulaire électronique disponible sur le lien suivant : **[concours-cinema.ooredoo.dz](https://concours-cinema.ooredoo.dz)**.

- Ouverture des inscriptions : **5 juillet 2025**

- Clôture des inscriptions : **20 juillet 2025**

Ne ratez pas cette opportunité inégalée de raconter une histoire de la révolution algérienne avec votre propre créativité !

Pour plus de détails sur les modalités de participation, veuillez visiter notre site internet ou nous contacter via [concours5juillet@ooredoo.dz](mailto:concours5juillet@ooredoo.dz).

# Conditions Générales Concours Court Métrage

## 5 Juillet

### ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le concours est ouvert à tous les Algériens ;
2. Le participant doit être âgé de 19 à 35 ans ;
3. Le concours est ouvert aux amateurs et professionnels ;
4. Le scénario doit être basé sur un événement réel de la révolution algérienne (1954-1962) ayant marqué le chemin vers l'indépendance ;
5. La durée du film doit être de 7 à 10 minutes ;
6. Le tournage se fera dans deux décors et dans la même wilaya ;
7. L'écriture du scénario doit être conforme aux règles et standards artistiques et techniques ;
8. Fournir un pitch de 2 à 3 lignes ;
9. Présenter un synopsis de 1 à 2 pages maximum ;
10. Fournir un scénario de 12 pages maximum.

Il est impératif de joindre : le pitch, le synopsis et le scénario dans le champ "Fichier" en un seul fichier.

### ARTICLE 2 : PRIX

Ooredoo Algérie assurera au gagnant ce qui suit :

- Financement complet : Ooredoo financera toutes les étapes de la production du film, du tournage à la post-production.

- Support technique : le lauréat réalisera lui-même son court métrage et bénéficiera du support et des orientations d'experts en cinéma pour l'aider à réaliser son projet de la meilleure façon possible.
- Projection du film : le film gagnant sera diffusé dans les salles de cinéma.

### **ARTICLE 3 : JURY**

3-1. Ooredoo Algérie est libre de constituer à sa discrétion le jury du concours qui délibèrera à huis-clos.

Un court métrage sera sélectionné pour une promotion et une diffusion sur les canaux de communication privilégiés par Ooredoo Algérie ainsi que les salles de Cinéma et les festivals nationaux et internationaux.

3-2. Le gagnant sélectionné sera informé par appel ou à travers les moyens de communication dont Ooredoo disposera.

3-3. Les décisions du jury sont souveraines et non susceptibles d'appel ou de justifications.

### **ARTICLE 4 : DIFFUSION ET DROITS**

4-1. Le gagnant s'engage à céder commercialement à Ooredoo Algérie, de façon générale, en contrepartie de la production et la réalisation du synopsis, les droits d'exploitation télévisuelle et vidéographique de son court métrage, dans la limite maximum de dix minutes ainsi que tout droit à l'image et à la parole s'y rapportant, incluant sans limitation, tous les droits de reproduction et de représentation afin de permettre à Ooredoo Algérie d'en faire la promotion à travers notamment, les publications dans la presse, sur tout support médiatique de type diffuseur et/ou réseaux de type internet ainsi que sur le site Ooredoo Algérie.

4-2. Le gagnant déclare expressément avoir plein pouvoir et qualité pour céder les droits suscités en vertu des présentes et que ces droits n'ont été en aucune manière cédés, ni d'une façon quelconque dévolus en faveur d'un tiers.

4-3. Le gagnant garantit n'être pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de ses prestations et qu'il est majeur.

## **ARTICLE 5 - MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS**

Ooredoo Algérie se réserve à tout moment le droit de modifier ou d'annuler le présent concours notamment en cas de mesures d'urgence arrêtées par le gouvernement et liées à un cas de force majeur.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 6 - PARTICIPATION**

La participation au concours implique la parfaite adhésion au présent règlement. Seuls le jury et Ooredoo Algérie sont habilités à statuer sur les cas non prévus par le règlement.

## **ARTICLE 7 - PUBLICITÉ**

Les auteurs/réalisateurs du court métrage primé autorisent Ooredoo Algérie à publier leurs noms et photos sur tous les supports de communication et/ou de promotion

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ :**

Ooredoo Algérie ne saurait être tenue responsable de la perte ou de la destruction des courts métrages envoyés par les participants. Le matériel et les déplacements sont à la charge de ces derniers.

## **ARTICLE 9 : CONFORMITÉ AUX LOIS ET AUX RÈGLEMENTS**

Tout participant qui envoie son travail dans le cadre de ce concours certifie et garantit qu'il en est le seul et unique auteur et qu'il ne porte pas atteinte directement et / ou indirectement aux droits des tiers (musique originale, images et extraits de films ...), ou qu'il détient tous les droits ci-dessus, ou qu'il a obtenu les autorisations nécessaires pour l'utilisation des œuvres dont il n'est pas l'auteur. Si le court métrage est de nature diffamatoire, raciste, susceptible de nuire à l'intégrité physique ou morale de quiconque, le court métrage sera exclu du concours.

## **ARTICLE 10 : ANNULATION DU CONCOURS**

Ooredoo Algérie se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée pour ce fait.

## **ARTICLE 11 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'application du présent règlement et après épuisement des moyens de résolution à l'amiable, les parties conviennent de soumettre le litige au tribunal de Chéraga.